



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG



AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N°162-08-2024
VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 131-2022, LE RÈGLEMENT
DE LOTISSEMENT N° 132-2022, LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 133-2021,
LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 134-2021, LE
RÈGLEMENT SUR LES PIIA N° 135-2021 ET LE RÈGLEMENT SUR LES
CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION N° 128-2010**

Veillez prendre avis que le 4 novembre 2024 lors de la tenue de la séance ordinaire, le conseil de la municipalité de Frelighsburg a adopté par résolution le règlement N° 162-08-2024.

Le règlement N° 161-06-2024 a pour objet de modifier plusieurs dispositions des règlements d'urbanisme afin de clarifier leur application règlementaire dont des dispositions du règlement de zonage N° 131-2022, du règlement de lotissement N°132-2022, du règlement de construction N°133-2021, du règlement sur les permis et certificats N°134-2021, du règlement sur les PIIA N°135-2021 et du règlement sur les conditions d'émission de permis de construction N° 128-2010.

Ce règlement a reçu l'approbation de la MRC de Brome-Missisquoi le 17 décembre 2024.

Une copie du règlement est disponible pour consultation sur le site web de la municipalité, ainsi qu'au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, à Frelighsburg. Une copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE SIXIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Sergey Golikov
Directeur général,
greffier-trésorier